

 <p>V I L L E D E G E N È V E</p>	<p>Législature 2015-2020 Résolution PR-1121 Séance du 28 septembre 2016</p>
--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 115 du Statut du personnel;

vu l'article 112 du Règlement d'application du Statut du personnel;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 65 oui

*Article unique.* – Le Conseil municipal soutient l'élargissement de la prévoyance professionnelle pour l'ensemble du personnel et l'extension de la couverture maladie telles qu'envisagées selon les termes de l'accord intervenu entre les partenaires sociaux et demande au Conseil administratif d'en prévoir les coûts dès le projet de budget 2017.